

Bulletin d'information aux habitants de Parallèle 1

Numéro 9 – mois d'octobre 2018

Le Comité de Gestion de Parallèle 1 a le devoir de vous faire parvenir ces quelques

INFORMATIONS IMPORTANTES, suite au courrier que RILSA (Ms DELESSERT et ROSSI) nous a écrit en date du 27 septembre 2018 :

Avant tout, le CoGest déplore l'attitude de notre administrateur, et son absence de rigueur quant aux faits évoqués. Le seul point sur lequel nous sommes en accord est la rupture de confiance entamée depuis ses désistements de dernière minute, d'où le non soutien de notre part dans la poursuite du mandat en tant qu'administrateur.

Nous ne voulons pas expliquer tout l'historique mais nous voulons néanmoins préciser les éléments suivants :

L'email de Me HENZER du 3 septembre mentionne seulement que Me HENZER souhaiterait que seuls les membres du CoGest assistent à la séance chez lui. L'action juridique entreprise par M. CHRISTINAT est liée à un problème interpersonnel entre M. DELESSERT et M. CHRISTINAT. C'est la raison pour laquelle nous avons communiqué à M. DELESSERT par oral après l'E-mail du 3 septembre de Me HENZER que nous souhaitons sa présence afin d'avoir toutes les cartes en main pour trouver un compromis avant l'AGE, compromis qui aurait été bénéfique pour tous. Présence qu'il a acceptée oralement et par la suite refusée le jour avant la séance, sans nous en parler au préalable. N'étant pas des avocats, le Cogest voulait aussi bénéficier de l'expérience de M. DELESSERT qui est avocat de formation. C'est précisément pourquoi nous remercions encore M. STUDER (Copropropriétaire et juriste) de nous avoir épaulé au pied levé lors de cette rencontre avec Me HENZER. Bref, histoire qui finit bien, M. CHRISTINAT a accepté de retirer sa requête avant l'AGE du 19 septembre. Mais c'est dans ce sens-là que le CoGest maintient que M DELESSERT nous a laissé tomber au plus mauvais moment.

En ce qui concerne la contestation du manque de réactivité de RILSA, le CoGest a souvent remarqué que plusieurs téléphones et E-mails ont été nécessaires afin d'avoir une réponse ou une action de la part de RILSA. RILSA ne croyait pas en notre chance contre Steiner et nous l'a fait clairement comprendre, donc nous savions que nos intérêts n'étaient pas défendus au mieux, surtout avec les garanties qui arrivent à échéance. C'est bien dans ce sens que le CoGest a insisté et réalisé/suivi lui-même certains dossiers en cours afin que nos intérêts soient préservés au mieux.

Finalement, nous avons effectivement été prévenus de l'engagement d'une assistante pour M. ROSSI en septembre. Mais, de notre point de vue, il aurait fallu l'engager il y a une année. Et 51 heures au téléphone en six mois, cela ne représente que 25 minutes par jour ouvrable !!

Nous savons tous que notre Copropriété est difficile de par sa nature complexe, de par son importance et de par la personnalité de certains de ces membres. Mais le CoGest a décidé de relever ce défi et vous remercie de votre confiance.

Nous profitons également de vous communiquer d'AUTRES INFOS IMPORTANTES :

TOURNEZ-SVP→

Comptage intégral des énergies

--En rapport avec le comptage intégral des énergies que vous avez acceptés lors de l'AGE, la Société NeoVac va prochainement prendre contact individuellement avec vous pour la planification des travaux qui, pour le moment, seront effectués entre mi et fin novembre.

--Les PV des deux parties de l'AGE sont presque finis, nous attendons le décompte des 10'000èmes demandés à RILSA en fonction des bulletins de votes qu'ils ont en totalité.

Cambriolage

--"C'est déjà Noël pour les cambrioleurs à Parallèle2, mais ils ont aussi essayé chez nous. **Fermez les portes derrière vous pour notre sécurité à TOUS.**" Des effractions ont eu lieu à Parallèle2 (Tribu) les 8 & 9.09.18 dans leurs caves. Police judiciaire a fait les constats d'usage, mais nous avons aussi constaté une tentative d'effraction sur la porte du local conciergerie du 33 à -2. M. ROSSI (RILSA) a porté plainte en notre nom.

Activités dans le quartier Rionzi

--L'Association Village Rionzi organise plusieurs activités, elles vous sont communiquées via nos panneaux dans les entrées. Participez nombreux, cela contribue à se connaître et à faire de notre quartier un village vivant !

Objets tombants et linge suspendu sur les balcons

--Concernant la terrasse située devant les Arcades : nous vous rappelons qu'elle n'est pas à considérer comme un dévaloir. Les Propriétaires des Arcades en ont la jouissance pour que leurs clients puissent venir chez eux. Nous vous faisons cette remarque tant pour des raisons de salubrité que de sécurité. Une pièce de Lego lâchée d'une certaine hauteur peut faire très mal voire pire. Et n'oubliez pas que le client, cela peut aussi être Vous, car certaines Arcades qui vont ouvrir prochainement (Tea Room, Epicerie, Fitness, etc) nous seront très utiles. Dans ce même ordre d'idées, nous vous rappelons l'article 8 des Règles et Usages d'Habitation de la PPE qui dit « **Il est interdit de suspendre du linge, ou tout autres objets à l'appui extérieur des fenêtres et des balcons, ainsi que de jeter quoi que ce soit par les fenêtres et les balcons, notamment sur la terrasse.**

Abstenez-vous de secouer tapis, balais et brosses dans les escaliers, aux fenêtres ou hors des balcons. » Cela signifie, notamment, que le linge peut être étendu sur un séchoir A L'INTERIEUR DU BALCON, mais pas sur sa balustrade, comme démontré sur la photo. En plus d'être inesthétique, cela peut être DANGEREUX.



Nous vous souhaitons un bel automne 2018.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement.
Le Comité de Gestion (CoGest)

Merci de nous communiquer toute modification d'adresse ou désabonnement au courriel : parallele1cogest@bluewin.ch